



Comité 35 de Gymnastique  
13B, Avenue de Cucillé  
35065 RENNES CEDEX

Rennes, le 26 février 2020

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint les informations utiles concernant la Compétition d'Orientation départementale Fédérale B par équipes GAF qui aura lieu :

**Les 28 et 29 mars 2020 à Thorigné-Fouillard**  
Complexe sportif des Longrais – Rue Gyorujbarat

**ENTREE** : gratuite

**ROTATIONS / PALMARES** :

- Voir organigramme ci-joint.  
Attention, les rotations pourront avoir jusqu'à 15 minutes d'avance ou de retard.
- Résultats : un classement sera établi avec remise de récompenses aux équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de la compétition d'orientation (Pas de titre de champion décerné).

Les équipes sélectionnées participeront à la finale régionale (6-7 juin à Lanester)

Les équipes non sélectionnées participeront à la finale départementale (30-31 mai à St Domineuc)

**JURY** :

- Voir organigramme ci-joint pour les juges demandés et les horaires de réunion
- Tenue officielle exigée sous peine de ne pouvoir officier et amende
- Livret de juge et licence pour la saison obligatoire sinon exclusion et amende
- Amende pour absence de juge : 100 €

**ENTRAINEURS** :

- Présence autorisée de 2 entraîneurs maximum par équipe
- *Tenue sportive exigée et strictement identique si 2 entraîneurs* (survêtement complet et chaussures de sport - *pantacourt, legging, débardeur interdits*) sous peine d'être averti, voire exclu du plateau

### **ENGAGEMENTS :**

- 23 € par équipe pour les clubs conventionnés Bretagne
- Une ristourne de 2€ par équipe sera reversée en fin de saison aux clubs conventionnés.

### **FORFAITS ET REPECHAGES :** A faire sur ENGAGYM.

- Pour tout forfait justifié – de 10 j avant la compétition, les droits d’engagements restent dus.
- *Pour tout forfait non justifié – de 10 j avant la compétition, les droits d’engagements restent dus + amende de 200 € par équipe et présence du juge obligatoire.*

### **MONTEE DE BARRES ASYMETRIQUES :** document disponible sur le [site du CD35](#)

- Montée possible des 2 porte-mains de 5 ou 10 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure).
- la demande est à transmettre par mail au moins 24h avant la compétition ou sur papier au responsable des juges lors de la réunion des juges de la catégorie concernée.

### **ECHAUFFEMENT :**

- L'échauffement articulaire aura lieu 20' avant chaque tour dans un espace attenant
- L'échauffement spécifique à l'agrès sera de 3' par équipe

### **CONTROLE DES LICENCES :**

Le contrôle des licences est obligatoire et aura lieu pendant l'échauffement articulaire

- *Absence de licence ou licence sans photo pour les gymnastes = pénalisation de 1 pt*
- *Absence de licence ou licence sans photo pour les entraineurs = amende de 50 €*

- ➔ S'assurer que les e-licences des gymnastes concernés par la compétition contiennent la photo.
- ➔ Compléter si besoin dans l'application « Photogym » via le compte club.
- ➔ Télécharger le PDF des e-licences sur Engagym.  
Ce PDF peut être présenté sur tout support (privilégier le support papier).

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir Mesdames, Messieurs nos salutations sportives.

Jacques JOSEPH  
Président du Comité 35

Vanessa MARTINEZ  
CTD 35

